

République Tunisienne
Ministère du Transport et de la Logistique
Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"



REGLEMENT D'APPEL
D'OFFRES

«CONCESSION DE L'ACTIVITE VENTES
ET OFFRES A BORD DES VOLS DE TUNISAIR»

Octobre 2021

S O M M A I R E

REGLEMENT D'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONCESSION	P 3
ARTICLE 2 : ETENDUE DE L'ACTIVITE	P 3
ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION	P 5
ARTICLE 4 : CONDITIONS ET DELAIS DE DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT SUR LE PROCESSUS DE L'APPEL D'OFFRES	P 5
ARTICLE 5 : CONSTITUTION DE L'OFFRE	P 6
ARTICLE 6 : LANGUE DE L'OFFRE	P 8
ARTICLE 7 : FRAIS DE L'OFFRE	P 8
ARTICLE 8 : SOUMISSIONS ET VALIDITE DES OFFRES	P 8
ARTICLE 9 : EVALUATION DES OFFRES	P 8
ANNEXE 1- SOUMISSION	P 14
ANNEXE 2- FICHE DE RENSEIGNEMENTS SOUMISSIONNAIRE	P 16
ANNEXE 3- DECLARATION SUR L'HONNEUR	P 18
ANNEXE 4- ENGAGEMENT POLITIQUE DE PRIX	P 20
ANNEXE 5- ENGAGEMENT QUALITE DE SERVICE	P 21
ANNEXE 6- OFFRE TECHNIQUE	P 22
ANNEXE 7- OFFRE FINANCIERE	P 30
CRITERES ET BAREME DE NOTATION	P 32

REGLEMENT D'APPEL D'OFFRES

Législation régissant les concessions

La concession est exploitée conformément à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et notamment :

- La loi N° 2008-23 du 1er avril 2008 relative au régime des concessions ainsi que les textes pris pour son application telle que modifiée par la loi N° 2019-47 du 29 mai 2019 et, la loi 2021-9 du 1er mars 2021, portant approbation du décret-loi N° 2020-24 du 28 mai 2020 relatif à la fixation de dispositions particulières relatives aux cas de prorogation des contrats de concession ;
- Décret Gouvernemental N°2020-316 du 20 mai 2020 fixant les conditions et procédures d'octroi des concessions et leur suivi ;

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONCESSION

TUNISAIR lance un appel d'offres ouvert pour la concession de l'activité Ventes et Offres des produits détaxés à bord de ses avions et de ceux qui seraient affrétés, effectuant des vols internationaux au départ des aéroports Tunisiens.

Cette activité sera opérée sous le contrôle des autorités douanières et conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 2 : ETENDUE DE L'ACTIVITE

Le concessionnaire s'engage à assurer l'activité ventes et offres à bord des produits ventes et offres à bord conformément au programme des vols internationaux : réguliers, charters et supplémentaires de et vers les aéroports Tunisiens.

A titre indicatif, l'activité des vols au titre des années 2019 et 2020, se présente comme suit :

- **Activité en 2019 :** Cette activité a touché les **passagers transportés** par TUNISAIR (3 438 018 PAX en 2019 soit 114 455 PAX en classe affaire et 3 323 563 en classe économique) à bord de sa **flotte** composée de :
 - Avions A330 : module 266 sièges = 02 avions
 - Avions A319 : module 114 sièges = 02 avions
 - Avions B737-600 : module 126 sièges = 07 avions
 - Avions A320 : module 162 sièges = 15 avions

Et de tout autre avion affrété et/ou acquis par TUNISAIR.

Le nombre de vols a été d'environ 29 000 vols et 14 500 rotations répartis à raison de 7 % en vols Charters et 93 % en vols Réguliers et Supplémentaires.

Le nombre moyen de vols par jour a été de :

- Haute saison (Avril à Octobre) : 95 vols / jour
- Basse saison (Novembre à Mars) : 50 vols / jour

Soit une moyenne de 80 vols/jour.

Cette activité était répartie au départ des Aéroports Tunisiens comme suit :

- 74 % Tunis-Carthage
- 11 % Monastir
- 13 % Djerba
- 02 % le reste des aéroports

L'activité était concentrée à raison de 74 % sur l'Europe (particulièrement la France, l'Allemagne et l'Italie) et 26 % sur l'Afrique et le Moyen-Orient.

- **Activité en 2020 : Année exceptionnelle en raison de la Pandémie**

Nombre de passagers transportés : 955 963 passagers, soit 38 238 passagers en classe Affaire et 917 725 en classe économique.

Flotte :

- Avions A330 : module 266 sièges = 02 avions
- Avions A319 : module 114 sièges = 02 avions
- Avions B737 : module 126 sièges = 08 avions
- Avions A320 : module 162 sièges = 12 avions

Le nombre de vols a été d'environ 11 814 vols et 5 907 rotations répartis à raison de 3 % en vols Charters et 97 % en vols Réguliers et Supplémentaires.

Le nombre moyen de vols par jour a été de :

- Haute saison (Avril à Octobre) : 22 vols / jour
- Basse saison (Novembre à Mars) : 48 vols / jour

Cette activité répartie au départ des Aéroports Tunisiens comme suit :

- 75 % Tunis-Carthage
- 10 % Monastir
- 14 % Djerba
- 01 % le reste des aéroports

De même, le programme prévisionnel des vols au titre de l'année 2021, se présente comme suit :

Nombre de passagers prévisionnel : 1 300 000 passagers, soit 39 000 passagers en classe Affaire et 1 261 000 en classe économique.

Et de tout autre avion affrété et/ou acquis par TUNISAIR.

Le nombre de vols est d'environ 18 887 vols et 9 443 rotations répartis à raison de 4 % en vols Charters et 96 % en vols Réguliers et Supplémentaires.

Le nombre moyen de vols par jour est de :

- Haute saison (Avril à Octobre) : 30 vols / jour
- Basse saison (Novembre à Mars) : 20 vols / jour

Cette activité répartie au départ des Aéroports Tunisiens comme suit :

- 76 % Tunis-Carthage
- 10 % Monastir
- 13 % Djerba
- 01 % le reste des aéroports

L'étape moyenne des vols TUNISAIR est d'environ deux heures trente-cinq minutes (02h35).

L'activité est opérée sous le contrôle des autorités douanières (Contrôle Produits et Devises) conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

3-1 Conditions à remplir pour prendre part à la concession

La concession objet du présent appel d'offres ne peut être passée qu'avec des personnes morales qui remplissent les conditions suivantes :

- ne se trouvant pas en état de faillite ou de redressement judiciaire
- présentant les garanties et les références nécessaires pour la bonne exécution de leurs obligations.
- Ayant un taux d'endettement moyen inférieur à 70% durant les années 2018, 2019 et 2020.

Le candidat peut présenter sa candidature à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement. Il n'est pas possible de cumuler plusieurs candidatures que ce soit à titre individuel ou bien dans le cadre de groupements. Au cas où le soumissionnaire est un groupement, il suffit que l'un des membres du groupe obéisse aux conditions. Sachant que les membres du groupement sont tenus solidairement de l'ensemble des engagements pris pour déposer leur offre.

3-2 Justificatifs à fournir

L'offre doit être présentée conformément à l'article 5 relatif à « la constitution de l'offre » du présent règlement d'appel d'offres. Toutes les pièces à fournir doivent être valides.

ARTICLE 4 : CONDITIONS ET DELAIS DE DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT SUR LE PROCESSUS DE L'APPEL D'OFFRES

Au cas où certains soumissionnaires auraient des renseignements à demander ou auraient des doutes sur la signification exacte de certaines parties des documents de l'appel d'offres, ils devraient en référer par écrit à TUNISAIR, en vue d'obtenir les éclaircissements nécessaires, avant de transmettre leur offre et ce au plus tard quinze jours (15) jours avant la date limite de réception des offres par courrier adressé à l'attention de :

Monsieur le Président Directeur Général de TUNISAIR

**TUNISAIR –SIEGE SOCIAL- Bureau d'Ordre Central de TUNISAIR (BOC)
AVENUE MOHAMED BOUAZIZI - 2035 La Charguia 2 – Tunis Carthage**

ou par courrier électronique : concessions.TUNISAIR@Tunisair.com.tn.

Les réponses apportées à ces demandes seront communiquées par e-mail au soumissionnaire concerné ainsi qu'à tous ceux qui ont déjà retiré le dossier d'Appels d'Offres. Elles peuvent faire l'objet d'additifs audit dossier. Ces additifs seront publiés sur les sites web de TUNISAIR : www.tunisair.com et de l'Instance Générale de Partenariat Public-Privé « IGPPP » : www.igppp.tn et ce, au plus tard dix (10) jours

avant la date limite de remise des offres et feront partie des documents du dossier d'Appel d'Offres.

ARTICLE 5 : CONSTITUTION DE L'OFFRE

L'offre est constituée de :

- Dossier administratif
- Offre technique
- Offre financière

Le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être consignés dans trois enveloppes distinctes fermées et scellées, qui doivent être insérées, dans une enveloppe extérieure fermée et scellée indiquant la référence de l'appel d'offres et son objet avec la mention « A NE PAS OUVRIR ».

5.1 Dossier administratif :

Le dossier administratif est composé des pièces suivantes :

- * La soumission selon modèle en (Annexe 1).
- * La fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire dûment remplie et signée (Annexe 2).
- * Les états financiers des trois dernières années (2018-2019-2020) audités et certifiés et dûment approuvés par les commissaires aux comptes ;
- * La Déclaration sur l'honneur (Annexe 3) afin de s'obliger à respecter :
 - Les règles de non appartenance ;
 - Les règles de non influence ;
 - Les règles de confidentialité ;
- * Une copie du règlement d'appel d'offres, du cahier des charges et du projet du contrat datés, signés et paraphés sur chacune de leurs pages par les soumissionnaires ainsi que les éventuels additifs ;
- * Une attestation que le candidat n'est pas en faillite, en redressement ou en liquidation judiciaire conformément à la législation en vigueur du pays d'origine du soumissionnaire ;
- * Une attestation fiscale prévue par la législation en vigueur du pays d'origine du soumissionnaire, en cours de validité originale ou copie conforme ;
- * Une attestation de solde délivrée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), en cours de validité originale ou copie conforme pour les soumissionnaires résidents ou tout autre document équivalent pour les soumissionnaires non-résidents ;
- * Un extrait du Registre National des Entreprises pour les soumissionnaires résidents ou tout autre document équivalent pour les soumissionnaires non-résidents ;
- * Projet des statuts de la société du projet. Sont exceptés de fournir ce document les personnes publiques et les personnes morales en cours d'exercice dont l'activité prévue par le Registre National des Entreprises est conforme avec l'objet du contrat de concession ;
- * Une copie du projet de pacte d'actionnaires concernant la participation au capital de la société du projet ;

* Il est demandé à chaque soumissionnaire un maximum d'une page A4 pour développer les termes de son engagement Politique de Prix (Annexe 4).

* Il est demandé à chaque soumissionnaire un maximum d'une page A4 pour développer les termes de son engagement Qualité de Service (Annexe 5).

5.2 Offre Technique :

Le soumissionnaire établira son offre conformément au règlement d'appel d'offres.

L'offre technique doit comporter les pièces ainsi que les renseignements suivants :

Le tableau de l'offre technique dûment rempli et signé sous peine de rejet conformément au modèle ci-joint en (Annexe 6).

5.2.1- Références compagnies aériennes :

Il est demandé à chaque soumissionnaire de joindre les documents justifiant ses références durant les trois dernières années (2018-2019-2020). Toute référence qui ne sera pas justifiée par des documents ne sera pas considérée dans l'évaluation technique.

5.2.2- Le personnel affecté à l'activité :

Il est demandé à chaque soumissionnaire un maximum d'une page A4 pour développer les termes de son engagement quant au nombre d'employés à affecter à l'activité.

5.2.3- Engagement Commercialisation des produits de l'artisanat Tunisien :

Il est demandé à chaque soumissionnaire un maximum d'une page A4 pour développer les termes de son engagement.

5.2.4- Engagement Stratégie Marketing et Promotion :

Il est demandé à chaque soumissionnaire un maximum d'une page A4 pour développer les termes de son engagement (actions publicitaires et sponsoring)

5.2.5- Rentabilité au cours des trois dernières années (2018-2019-2020) :

Il est demandé à chaque soumissionnaire une déclaration sur le Ratio de rentabilité moyen des 03 ans 2018,2019 et 2020 basée sur les états financiers réglementaires de sa société.

$$\text{Ratio de Rentabilité} = (\text{Bénéfice net} / \text{Chiffre d'Affaires}) \times 100$$

5.2.6- Endettement au cours des trois dernières années (2018-2019-2020) :

Il est demandé à chaque soumissionnaire une déclaration sur le Ratio d'endettement moyen des 03 ans 2018,2019 et 2020 basée sur les états financiers réglementaires de sa société.

$$\text{Ratio d'Endettement} = \text{Total des dettes (bancaires + fournisseurs)} / \text{Total des actifs} \times 100$$

5.3 Offre financière :

Le soumissionnaire établira son offre conformément au règlement d'appel d'offres.

L'offre financière doit comporter le tableau d'offre financière joint au présent règlement dûment rempli et signé sous peine de rejet (Annexe 7).

ARTICLE 6 : LANGUE DE L'OFFRE

L'offre présentée par le soumissionnaire, tous les documents s'y rapportant ainsi que toutes les correspondances échangées entre le soumissionnaire et TUNISAIR doivent obligatoirement être rédigés en langue française.

ARTICLE 7 : FRAIS DE L'OFFRE

Tous les frais relatifs à la préparation, la présentation de l'offre, la remise et le suivi du dossier sont à la charge du soumissionnaire et ne lui sont pas remboursés.

ARTICLE 8 : SOUMISSIONS ET VALIDITE DES OFFRES

L'offre doit être constituée conformément à l'article 5 « Constitution de l'Offre » du présent Règlement d'Appel d'Offres. Le soumissionnaire doit transmettre un exemplaire original de son offre ainsi que deux copies et doit les envoyer par la poste et recommandée ou par rapide-poste ou déposées sous plis fermé contre accusé de réception portant la mention « A NE PAS OUVRIR : Appel d'Offres N° : 01/2021 Concession de l'activité ventes et offres à bord des vols de TUNISAIR » à l'adresse suivante :

**Monsieur le Président Directeur Général de TUNISAIR
SIEGE SOCIAL- Bureau d'Ordre Central de Tunisair (BOC)
AVENUE MOHAMED BOUAZIZI - 2035 La Charguia 2 – Tunis Carthage.**

La date et l'heure limites de réception des offres sont précisées dans l'avis d'appel d'offres.

Toute offre parvenue après la date limite de réception sera systématiquement rejetée, l'accusé de réception pour les offres déposées ou le cachet du Bureau d'Ordre Central de TUNISAIR pour les Offres parvenues par voie postale fait foi.

La séance d'ouverture des plis est publique et aura lieu le même jour que la date limite de réception des offres à 10H00 au siège social de la société « TUNISAIR ».

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour une période de **120 jours** à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 9 : EVALUATION DES OFFRES

La Commission Permanente des Concessions procédera en une seule séance publique au siège de TUNISAIR à l'ouverture des plis parvenus dans les délais. La date et l'heure sont précisées dans l'avis d'appel d'offres.

La Commission Permanente des Concessions évaluera par la suite les offres et établira le classement des soumissionnaires selon les critères décrits ci-après.

Phase 1 : Ouverture des plis

La Commission Permanente des Concessions procède à :

- la vérification du dossier administratif ;
- la vérification des pièces constitutives de l'offre technique et de l'offre financière ;
- La vérification de la conformité de l'offre aux conditions de participation.

La Commission Permanente des Concessions a le droit, si elle le juge nécessaire, de demander aux soumissionnaires des éclaircissements, documents ou informations manquants pour complément d'informations, dans un délai qui leur sera indiqué.

Phase 2 : Dépouillement

La Commission Permanente des Concessions procédera au dépouillement des offres techniques et financières des soumissionnaires retenus à l'issue de la première phase.

L'objectif de cette phase consiste à étudier soigneusement les offres et vérifier la conformité à toutes les dispositions, conditions et exigences énoncées dans le règlement de l'appel d'offres tout en tenant compte des critères éliminatoires suivants :

- Le soumissionnaire n'a pas rempli les conditions de participation ;
- Le soumissionnaire n'a pas présenté les justificatifs et les éclaircissements dans les délais demandés ;
- Le soumissionnaire n'a pas présenté le tableau d'offre technique et le tableau d'offre financière dûment renseignés et signés ;
- L'offre ne répond pas à l'un des seuils éliminatoires au niveau de son offre technique et financière ;

A l'issue de cette phase, la Commission Permanente des Concessions procède à :

- a. La notation des offres selon la grille de notation jointe au présent Règlement d'Appel d'Offres objet des critères et barème de notation.
- b. La classification des offres sur la base des notes globales attribuées aux soumissionnaires ayant obtenu la note globale la plus élevée.

Tout soumissionnaire ne peut être retenu que s'il a obtenu une note globale supérieure ou égale à 50 points sur 100.

Dans le cas où deux ou plusieurs soumissionnaires obtiennent la même meilleure note globale sont classés premiers et, il leur sera demandé de revoir leurs offres financières relatives au pourcentage de la redevance variable. Le soumissionnaire ayant présenté le meilleur pourcentage sera retenu.

Les offres des soumissionnaires seront notées sur la base des critères techniques et financiers comme suit :

1/- CRITERES TECHNIQUES (Note technique sur 100 points).

a/ Références compagnies aériennes : 10 points

Le soumissionnaire ayant parmi ses références pendant les trois dernières années 2018-2019-2020 le nombre de compagnies le plus élevé aura 100% de la note. Les autres soumissionnaires seront notés au prorata.

Le soumissionnaire doit présenter les documents justifiant ses références. Toute référence qui ne sera pas justifiée par des documents ne sera pas considérée dans l'évaluation technique.

b/ Personnel du soumissionnaire affecté à l'activité : 20 points

Le soumissionnaire qui s'engage à affecter le nombre le plus élevé d'employés pour assurer la bonne marche de l'exploitation de l'activité, aura 100% de la note. Les autres soumissionnaires seront notés au prorata. Sachant que le nombre d'employés nécessaire pour l'activité est d'au moins vingt employés pour les trois aéroports de Tunis-Carthage, Monastir et Djerba.

c/ Produits de l'artisanat Tunisien : 10 points

Le soumissionnaire s'engage à commercialiser à bord des vols un minimum de 10 produits artisanaux tunisiens. La liste des produits est à joindre à l'offre.

Le soumissionnaire ayant le nombre de produits le plus élevé aura 100% de la note. Les autres soumissionnaires seront notés au prorata.

d/ Stratégie marketing et promotion : 20 points

Le soumissionnaire s'engage à réaliser un plan de marketing et de promotion (actions publicitaires, promotionnelles et sponsoring).

La Stratégie marketing et Promotion sera notée selon 4 rubriques en un maximum d'une page A4 pour développer les termes de son engagement :

Rubriques	Notation
Plan Marketing et de promotions proposées : actions publicitaires, promotionnelles et sponsoring.	Ce plan sera noté sur 5 points par les membres de la commission permanente des concessions et la note moyenne sera attribuée à chaque soumissionnaire
Nombre d'opérations promotionnelles par an (tout produit confondu)	Cette rubrique sera notée sur 5 points Le soumissionnaire ayant le nombre d'opérations promotionnelles par an le plus élevé aura 100% de la note. Les autres soumissionnaires seront notés au prorata.
Nombre de nouveautés par trimestre (tout produit confondu)	Cette rubrique sera notée sur 5 points Le soumissionnaire ayant le nombre de nouveautés par trimestre

	le plus élevé aura 100% de la note. Les autres soumissionnaires seront notés au prorata.
Budget marketing alloué par an	Cette rubrique sera notée sur 5 points Le soumissionnaire ayant le budget marketing par an le plus élevé aura 100% de la note. Les autres soumissionnaires seront notés au prorata.

A chaque soumissionnaire sera attribuée la somme des notes obtenues pour chaque rubrique :

Note Stratégie marketing et promotion = note Plan Marketing et de promotion proposé +note Nombre d'opérations promotionnelles par an (tout produit confondu) + Note Nombre de nouveautés par trimestre (tout produit confondu) +Note Budget marketing alloué par an.

e/ Rentabilité au cours des trois dernières années (2018-2019-2020): 20 points

Ratio de rentabilité = (Bénéfice net / Chiffre d'Affaires) x 100

La moyenne des ratios 2018-2019-2020 sera prise en considération.

Le soumissionnaire ayant eu la moyenne la plus élevée aura 100% de la note. Les autres soumissionnaires seront notés au prorata.

Les données seront puisées des états financiers audités et approuvés par le commissaire aux comptes

f/ L'Endettement au cours des trois dernières années (2018-2019-2020): 20 points

Ratio d'Endettement = Total des dettes (bancaires + fournisseurs) / Total des actifs) x 100

La moyenne des ratios 2018-2019-2020 sera prise en considération.

Le soumissionnaire ayant eu le taux le plus faible aura 100% de la note. Les autres soumissionnaires seront notés au prorata.

Les données seront puisées des états financiers audités et approuvés par le commissaire aux comptes.

Le soumissionnaire ayant un taux d'endettement supérieur ou égal à 70% sera éliminé.

2/- CRITERES FINANCIERS (Note financière sur 100 points)

Le détail de la notation de ces critères se présente comme suit :

a / Redevance FIXE annuelle : 20 points

Le soumissionnaire est tenu de proposer dans son offre financière une redevance annuelle FIXE au titre de l'occupation de l'espace alloué pour la vente à bord et du domaine y afférent et dont le montant ne pourra en aucun cas être inférieur à 400 000,00 Euros.

La redevance fixe sera révisée à la hausse à raison de 5% par année, sur la base du dernier montant facturé et elle est payable d'avance au début de chaque année contractuelle.

Le soumissionnaire ayant proposé la redevance fixe (supérieure ou égal à 400 000,00 Euros) la plus élevée aura 100 % de la note. Les autres soumissionnaires seront notés au prorata.

b / Redevance VARIABLE mensuelle : 60 points

Le soumissionnaire est tenu de proposer dans son offre financière un taux qui sera appliqué sur le chiffre d'affaires réalisé tel que défini par les états de ventes.

Ce taux ne pourra en aucun cas être inférieur à 40 %.

La facturation de cette redevance se fait mensuellement et est payable en Euro.

Le soumissionnaire ayant proposé le taux le plus élevé (supérieur ou égal à 40%) aura 100 % de la note. Les autres soumissionnaires seront notés au prorata.

c / Minimum Garanti : 10 points

Le soumissionnaire est tenu de proposer dans son offre financière un minimum garanti annuel.

Ce minimum garanti ne pourra en aucun cas être inférieur à 2 400 000,00 Euros par an.

Ce montant de minimum garanti correspond au montant annuel que devra obligatoirement verser le soumissionnaire à TUNISAIR au cas où le total des redevances variables mensuelles n'a pas atteint le minimum garanti.

Le montant relatif au minimum garanti sera révisé à la hausse à raison de 5% par année sur la base du dernier montant révisé.

Le soumissionnaire ayant proposé le montant du minimum garanti le plus élevé (supérieur ou égal à 2 400 000,00 Euros) aura 100 % de la note. Les autres soumissionnaires seront notés au prorata.

d/ Marge à appliquer sur les produits offerts par TUNISAIR : 10 points

Le soumissionnaire sera appelé à fournir les articles destinés à l'offre à bord pour les passagers de TUNISAIR conformément à l'annexe relative aux Dotations des offres du cahier des charges.

Le soumissionnaire est tenu de proposer dans son offre financière le taux de la marge à appliquer au prix d'achat des articles destinés à offrir à bord des avions de TUNISAIR.

Ce taux ne pourra en aucun cas être supérieur à 10 %.

Le soumissionnaire ayant proposé le pourcentage, de la marge à appliquer sur les produits offerts à bord (inférieur ou égal à 10%), le moins élevé aura 100 % de la note. Les autres soumissionnaires seront notés au prorata.

3/- Note globale

La note globale sera calculée sur la base de la pondération de la note technique à hauteur de 30% et de la note financière à hauteur de 70%.

$$\text{Note Globale} = \text{Note technique} * 30\% + \text{Note Financière} * 70\%$$

NB : Toutes les notes seront arrondies à deux chiffres après la virgule.

4/- Attribution

La concession sera attribuée au soumissionnaire ayant obtenu la note globale la plus élevée.

En cas de désistement du soumissionnaire ayant obtenu la note globale la plus élevée, TUNISAIR se réserve le droit d'attribuer la concession au soumissionnaire ayant obtenu la note globale la plus élevée suivante.



ANNEXE 1

SOUSSION

APPEL D'OFFRES N°01/2021

SOUSSION

Je Soussigné _____

(nom, prénom, nationalité, qualité)

faisant élection au _____

agissant pour le compte de la Société.

(indiquer la forme de la société, son capital et son objet social)

dont le siège Social est au _____

inscrite au Registre de Commerce de _____ le _____ sous le
numéro _____

adhérent à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale sous le _____

- Déclare être habilité et avoir pouvoir pour agir au nom et pour le compte de cette société.
- Déclare qu'il obéit aux conditions de participations.
- Contracter tous engagements, présenter toutes offres signer toutes soumissions, cahiers des charges et contrats.

Et notamment pour m'engager par la présente soumission portant **sur : « La Concession des Ventes et Offres à bord des vols de TUNISAIR ».**

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces de l'appel d'offres de TUNISAIR et avoir apprécié toutes les clauses,

J'engage ladite Société à déposer son offre conformément au règlement d'appel d'offres.

- L'engage à rester liée par la présente offre pour une période de **120** jours à partir du jour suivant la date limite de réception des plis.

LU ET APPROUVE

LE SOUMISSIONNAIRE



ANNEXE 2

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

SOUSSIONNAIRE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SOUMISSIONNAIRE

INFORMATIONS GENERALES

RAISON SOCIALE : _____

Forme Juridique : _____

L'entreprise est une filiale de l'entreprise: : _____

Résidente : OUI NON
 Retenue à la source : OUI NON

Identifiant Fiscal : _____

N° du registre de commerce : _____

Date d'enregistrement : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Téléphone : _____

FAX : _____

Courriel : _____@_____

1^{ère} Banque - Compte Principal: _____

RIB 1 Devise : TND _____

RIB 2 Devise : _____

RIB 3 Devise : _____

2^{ème} Banque : _____

RIB 1 Devise : TND _____

RIB 2 Devise : _____

RIB 3 Devise : _____

Personnes représentant dûment mandaté ou bénéficiant de procuration :

Nom: _____ Prénom: _____ N° GSM: _____ Titre: _____

Nom: _____ Prénom: _____ N° GSM: _____ Titre: _____

CONTACT COMMERCIAL

1. NOM : _____ Prénom : _____ Sexe : M F

Courriel : _____@_____

Téléphone Fixe : _____ Mobile : _____ Fax : _____

2. NOM : _____ Prénom : _____ Sexe : M F

Courriel : _____@_____

Téléphone Fixe : _____ Mobile : _____ Fax : _____

CONTACT FINANCIER

1. NOM : _____ Prénom : _____ Sexe : M F

Courriel : _____@_____

Téléphone Fixe : _____ Mobile : _____ Fax : _____

2. NOM : _____ Prénom : _____ Sexe : M F

Courriel : _____@_____

Téléphone Fixe : _____ Mobile : _____ Fax : _____

***NB:** Tout changement des données mentionnées ci-dessus, le soumissionnaire est tenu d'informer TUNISAIR dans les meilleurs délais.*

Fait à, le : .././....

LE SOUMISSIONNAIRE

« LU ET APPROUVE »

Signature et Cachet



ANNEXE 3

DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR
(A remplir par les soumissionnaires)

APPEL D'OFFRES
CONCESSION DE L'ACTIVITE VENTES ET OFFRES A BORD DES VOLS DE TUNISAIR

Je soussigné : (Nom, et Prénom et Qualité)

Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise

Sise à :

Inscrite au Registre de Commerce de :

Sous le N° :

- Déclare sur l'honneur n'avoir pas été un agent public au sein de TUNISAIR ayant cessé mon activité depuis moins de cinq ans.**
- Déclare sur l'honneur n'avoir pas fait et ne pas faire par moi-même ou par personnes interposées des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion de la concession, objet du présent appel d'offres ainsi que sur les étapes de son exécution.**
- Déclare sur l'honneur de s'abstenir de divulguer les données relatives au dossier de ladite concession.**

Fait à , le :

LU ET APPROUVE,

Nom :

Titre:

Signature:.....



ANNEXE 4

Engagement « Politique de prix »

Il est demandé à chaque soumissionnaire un maximum d'une page A4 pour développer les termes de son engagement.



ANNEXE 5

Engagement Qualité de Service

Il est demandé à chaque soumissionnaire un maximum d'une page A4 pour développer les points suivants :

POINT N°	CRITERES QUALITE	ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE	MODE DE CONTROLE	INDICATEURS REPORTING PROPOSE PAR LE SOUMISSIONNAIRE
1	Respect du programme des vols de TUNISAIR			
2	Respect des dotations et des espaces alloués pour la vente à bord et l'offre à bord			
3	Capacité à gérer la fluctuation du nombre de vols et de passagers de TUNISAIR			
4	Les informations concernant les produits vendus			
5	Enquête de satisfaction clients			
6	Indicateurs de qualité			
7	Gestion des réclamations			
8	Plan d'actions correctives			

SIGNATURE



ANNEXE 6

OFFRE TECHNIQUE

TABLEAU DE L'OFFRE TECHNIQUE

(A remplir obligatoirement par le soumissionnaire sous peine de rejet)

CRITERES TECHNIQUES		OFFRE DU SOUMISSIONNAIRE
Références compagnies aériennes	Nombre de compagnies	
Personnel affecté à l'activité	Nombre de Personnes affectées à l'activité (Minimum 20)	
Engagement de Commercialisation des produits de l'artisanat Tunisien	Nombre de produits de l'artisanat Tunisien (Minimum 10)	
Engagement « Stratégie marketing et promotion »	Plan Marketing et de promotions proposées pour développer les termes de son engagement (actions publicitaires, promotionnelles et sponsoring)	
	Nombre d'opérations promotionnelles par an (tout produit confondu)	
	Nombre de nouveautés par trimestre (tout produit confondu)	
	Budget marketing alloué par an	
Rentabilité au cours des 03 dernières années (2018-2019-2020)	Ratio de rentabilité moyen	
Endettement au cours des 03 dernières années (2018-2019-2020)	Ratio d'endettement moyen	

LU ET APPROUVE

LE SOUMISSIONNAIRE



1-Références compagnies aériennes

Il est demandé à chaque soumissionnaire de joindre les documents justifiant ses références.



2-Personnel affecté à l'activité

Il est demandé à chaque soumissionnaire un maximum d'une page A4 pour développer les termes de son engagement quant au nombre d'employés à affecter à l'activité.



3-Engagement de commercialisation des produits de l'artisanat Tunisien

Rubriques	Notation
Plan Marketing et de promotion proposé : actions publicitaires, promotionnelles et sponsoring.	Ce plan sera noté sur 5 points par les membres de la commission permanente des concessions et la note moyenne sera attribuée à chaque soumissionnaire.
Nombre d'opérations promotionnelles par an (tout produit confondu)	Cette rubrique sera notée sur 5 points Le soumissionnaire ayant le nombre d'opérations promotionnelles par an le plus élevé aura 100% de la note. Les autres soumissionnaires seront notés au prorata.
Nombre de nouveautés par trimestre (tout produit confondu)	Cette rubrique sera notée sur 5 points Le soumissionnaire ayant le nombre de nouveautés par trimestre le plus élevé aura 100% de la note. Les autres soumissionnaires seront notés au prorata.
Budget marketing alloué par an	Cette rubrique sera notée sur 5 points Le soumissionnaire ayant le budget marketing par an le plus élevé aura 100% de la note. Les autres soumissionnaires seront notés au prorata.

Il est demandé à chaque soumissionnaire un maximum d'une page A4 pour développer les termes de son engagement.

SIGNATURE



4-Engagement « Stratégie marketing et promotion »

Il est demandé à chaque soumissionnaire un maximum d'une page A4 pour développer les termes de son engagement (actions publicitaires et sponsoring)

SIGNATURE



5-Rentabilité au cours des 03 dernières années

Il est demandé à chaque soumissionnaire une déclaration sur le Ratio de rentabilité moyen des 03 ans 2018,2019 et 2020 basée sur les états financiers réglementaires de sa société. Ratio = (Bénéfice net / Chiffre d'Affaires) x 100

SIGNATURE



6-Endettement au cours des 03 dernières années

Il est demandé à chaque soumissionnaire une déclaration sur le Ratio d'endettement moyen des 03 ans 2018,2019 et 2020 basée sur les états financiers réglementaires de sa société. Ratio d'Endettement = Total des dettes (bancaires + fournisseurs) / Total des actifs) x 100

SIGNATURE



ANNEXE 7

OFFRE FINANCIERE

TABLEAU DE L'OFFRE FINANCIERE

(A remplir obligatoirement par le soumissionnaire sous peine de rejet)

CRITERES FINANCIERS		OFFRE DU SOUMISSIONNAIRE
Redevance FIXE Annuelle en Euros (RDF)	RDF > = 400 000,00 EUROS	
Redevance VARIABLE Mensuelle : taux en % (RDV)	Taux RDV > = 40 %	
Minimum Garanti en Euros	Minimum Garanti > = 2 400 000,00 EUROS	
Marge à appliquer sur les produits offerts par TUNISAIR à bord (MA)	Marge à appliquer (MA) soit < = 10 %	

N.B :

- **Les valeurs proposées doivent être mentionnées en chiffres et en toutes lettres.**
- **En cas de discordance entre les chiffres et les lettres, les valeurs des montants désignés en toutes lettres font foi.**

**LU ET APPROUVE
LE SOUMISSIONNAIRE**



CRITERES ET BAREME DE NOTATION

CRITERES DE NOTATION			NOTE	NOTE ATTRIBUEE AU SOUMISSIONNAIRE	
Offre Technique	Référence / compagnies aériennes	Nombre de compagnies	10		
	Personnel affecté à l'activité	Nombre de Personnes affectées à l'activité	20		
	Produits de l'artisanat Tunisien	Nombre de produits de l'artisanat Tunisien	10		
	Stratégie Marketing et promotion	Actions publicitaires et sponsoring	20		
	Ratio de rentabilité = (Bénéfice net / Chiffre d'Affaires) x 100 La moyenne des ratios 2018-2019-2020 sera prise en considération			20	
	Ratio d'Endettement = Total des dettes (bancaires + fournisseurs) / Total des actifs) x 100 La moyenne des ratios 2018-2019-2020 sera prise en considération			20	
NOTE TECHNIQUE (100 POINTS)				.. /100	
Offre Financière	Redevance FIXE Annuelle en Euros (RDF)	RDF > = 400 000,00 EUROS	20		
	Redevance VARIABLE Mensuelle en % (RDV)	Taux > = 40 %	60		
	Minimum Garanti Annuel	Minimum Garanti >= 400 000,00 EUROS	10		
	Marge à appliquer sur les produits offerts par TUNISAIR à bord (MA)	Marge à appliquer (MA) < = 10 %	10		
NOTE FINANCIERE (100 POINTS)				../100	
Note GLOBALE = NOTE TECHNIQUE * 30% + NOTE FINANCIERE * 70%				.. /100	

NB : il y a lieu de noter ce qui suit :

- **Il est à préciser que dans le cas d'un groupement de société, le critère doit être satisfait par au moins l'un des membres du groupement.**
- **Le soumissionnaire retenu est celui ayant cumulé la Note Globale maximale et atteint au moins la note de 50 points sur 100.**

- **Dans le cas d'une soumission unique, le soumissionnaire ne peut être retenu que s'il a obtenu une note supérieure ou égale à 50 points sur 100.**
- **Dans le cas où deux ou plusieurs soumissionnaires obtiennent la même meilleure note globale sont classés premier et, il leur sera demandé de revoir leurs offres financières relatives au pourcentage de la redevance variable. Le soumissionnaire ayant présenté le meilleur pourcentage , sera retenu.**